

SLOW

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 60-2025

**en date du 23 octobre 2025
portant sur l'animation du repas des aînés
pour la fin d'année.**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – de retenir l'offre de MOMO- 1 Traverse du Masboudier 87430 VERNEUIL SUR VIENNE, pour l'animation du repas des aînés du samedi 20 décembre 2025, pour un montant de 450.00 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 29 octobre 2025

Pierre HACHIN
Maire

